

RENTREE 2023
Inscription au lycée A- Dumas
SECONDE GT
hors Téléinscription

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée Alexandre-Dumas de Saint-Cloud en classe de seconde GT, voici quelques indications concernant l'organisation de cet événement.

👉 **Envoi du dossier par voie postale OU dépôt à partir du mardi 27 juin 2023 jusqu'au lundi 3 juillet** au lycée A-Dumas – secrétariat élèves – bureau 323 – 112 boulevard de la république 92210 St Cloud

- ☐ La fiche d'inscription
- ☐ La fiche médicale
- ☐ Le dossier d'inscription à la demi-pension
- ☐ Quotient familial uniquement pour les élèves demi-pensionnaires (CAF ou document région IDF)
- ☐ La copie des bulletins de 3^{ème} 2022/2023
- ☐ L'imprimé pour la demande de dossier scolaire
- ☐ Copie PAP ou PAI, le cas échéant (dans une enveloppe au nom et prénom de l'élève)
- ☐ Chèque pour la caisse de solidarité : à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas – merci d'écrire le nom et la classe de l'élève - Contribution volontaire d'un minimum de 5€
- ☐ Chèque pour la Maison des Lycées : à l'ordre de la MDL – merci d'écrire le nom et la classe de l'élève - Contribution volontaire d'un minimum de 5€



La rentrée aura lieu lundi 4 septembre 2023 de 8h30 à 12h30

Pour toute difficulté ou renseignement complémentaire, il vous est demandé de nous adresser un courriel à l'adresse suivante : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Cordialement,

Le secrétariat-élèves



SECONDE

Inscription validée sur Educonnect

OUI ☐ NON ☐

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2023/2024

1- Identité de l'élève

NOM : PRENOM : SEXE : F ☐ M ☐
Date de naissance : Lieu de naissance : Département : I _ I _ I
Pays : Nationalité : ☐ Française ☐ Autre Précisez :
☎ Mobile :/...../...../...../..... Courriel :
Régime : ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

2 – Sclarité année précédente 2022/2023

Nom de l'établissement : Code RNE :
Ville : Département : I _ I _ I Pays :
Classe fréquentée en 2020/2021 : Boursier : ☐ Oui ☐ Non

3 – Sclarité rentrée 2023/2024

■ **Langues vivantes** Les notions de LV1 et LV2 disparaissent au lycée

☐ ANGLAIS / ALLEMAND ☐ ANGLAIS / ESPAGNOL ☐ ANGLAIS / ITALIEN

Autre :(CNED)

Section européenne / Internationale : **Affectation par DSDEN**

☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Portugais

■ **Enseignement général optionnel au choix** : 1 enseignement maximum

- ☐ Langues et cultures de l'antiquité : Grec débutant
- ☐ Langues et cultures de l'antiquité : Latin (enseignement déjà suivi au collège)
- ☐ LV3 Chinois (**Affectation par DSDEN**)
- ☐ LV3 Italien (capacité contrainte 35 max.)

Je m'engage à suivre toute l'année les cours des options auxquelles je me suis inscrit(e)

4 – Responsable légal n°1

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

☐

1 : Père
2 : Mère

3 : Tuteur
4 : Autre membre de la famille

5 : Autre cas
6 : L'élève lui-même

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :

☎ Domicile :/...../...../...../... ☎ Mobile :/...../...../...../... ☎ Travail :/...../...../...../...

Courriel :@.....

Profession :

5 – Autre responsable légal

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

☐

1 : Père
2 : Mère

3 : Tuteur
4 : Autre membre de la famille

5 : Autre cas
6 : L'élève lui-même

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :

☎ Domicile :/...../...../...../... ☎ Mobile :/...../...../...../... ☎ Travail :/...../...../...../...

Courriel :@.....

Profession :

Je m'engage à suivre toute l'année les cours des options auxquelles je me suis inscrit(e)

RENTREE DES ELEVES DE SECONDE : Lundi 4 septembre de 8h30 à 12h30

ACCUEIL DE RENTREE DES PARENTS D'ELEVES PAR LA DIRECTION ET PROFESSEURS

Mardi 12 septembre 2023 à 18h15

Date et signature de l'élève :

Signature des responsables :

A DEPOSER AU LYCEE IMPERATIVEMENT :

Du mardi 27 juin au lundi 3 juillet 2023

Une caisse est mise à votre disposition devant le lycée

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Rentrée 2023



(Fonctionne au ticket repas conformément à la décision du Conseil d'administration du 29/03/2017)

ELEVE / ETUDIANT	
NOM ELEVE :	PRENOM ELEVE :
NE(E) Le :	LIEU DE NAISSANCE : N° DEPARTEMENT :
RESPONSABLE LEGAL - FINANCIER	
NOM: PRENOM:	
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE:	
ADRESSE :	
CODE POSTAL : COMMUNE :	
TELEPHONE PORTABLE : TELEPHONE FIXE :	
ADRESSE E MAIL :	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :	
☐ CAF	☐ CALCULETTE REGION
☐ SANS JUSTIFICATIF	☐ CAS PARTICULIER
☐ EN ATTENTE	

☐ Je joins une attestation pour bénéficier des tarifs aidés (Cf : document comment télécharger mon attestation CAF ou REGION)

ou

☐ Je confirme ne fournir aucun document car le tarif maximal de 4.09 euros m'est applicable

Et

☐ Un RIB (relevé d'identité bancaire au nom du responsable) : *reversement des soldes et/ ou paiement des bourses*

AUTORISATION R.C.M

(Reconnaissance du contour de la main : Il s'agit d'une photo du contour de la main et **non des empreintes**)

Le Conseil d'Administration lors de la séance du 26/06/12 a autorisé sa mise en place Ce système permet de ne plus avoir d'oubli ou perte de carte. Il nous faut cependant requérir l'acceptation formelle de votre part (sans réponse de votre part cela vaut acceptation par défaut)

- ☐ **J'accepte** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant
Pour l'usage du contour de la main, un protocole sanitaire stricte est mis en place
- ☐ **Je refuse** que le Lycée Alexandre Dumas enregistre le contour de la main de mon enfant, dans ce cas une carte d'accès lui sera donnée le jour de la pré-rentrée et m'engage à payer **5.00€ en cas de perte et 0.70€ en cas d'oubli.** Dans ce cas, joindre **obligatoirement** une photo au dossier pour la carte de demi-pension. Prière de ne pasagrafer la photo au dossier (joindre dans une enveloppe ou avec un trombone)

Vu et pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès à la restauration scolaire le / /2023

Signature du responsable légal

Signature de l'élève / étudiant

LE TARIF DU REPAS FACTURE VARIE ENTRE 0,50 € à 4,40 € suivant votre quotient familial CAF

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2389 €
Tarif/repas	0.50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €

Sans justificatif de quotient familial c'est le tarif maximal qui vous sera appliqué par défaut soit : **4,40 €**



Vous avez jusqu'au **vendredi 29 septembre 2023 inclus** pour transmettre votre attestation de paiement CAF ou calcullette REGION.

De ce fait les repas consommés entre le 04 et le 29 septembre 2023 seront débités sur le tarif mis. Au-delà du vendredi 29 septembre la prise en compte du quotient se fera à la date de réception du justificatif, il ne sera plus possible d'agir sur les repas précédemment consommés.



L'inscription au service demi-pension est valable pour les 3 années du cycle secondaire, de ce fait une simple mise à jour de votre quotient familial vous sera demandée pour les rentrées suivantes. Les soldes se reportent automatiquement l'année scolaire suivante. Le remboursement du solde au départ de votre enfant du lycée sera versé par virement bancaire uniquement (sous le libellé TRESOR PUBLIC) pour faciliter les remboursements merci de joindre un RIB au dossier d'inscription.



POUR LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Prévoir OBLIGATOIREMENT un solde créditeur de 20 € minimum sur le compte demi-pension de votre enfant

- ❖ **Par carte bancaire** via le site internet du lycée (les codes d'accès vous seront envoyés fin août par e-mail)
- ❖ **Par chèque libellé** à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas (nom-prénom enfant au dos du chèque)
- ❖ À défaut **en espèce**, prévoir **obligatoirement** l'appoint.

Les paiements par chèque ou espèces seront à déposer au bureau 331 par votre enfant le jour de sa rentrée scolaire



Les documents suivants sont disponibles en téléchargement sur le site internet du lycée
<http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr> Onglet « DEMI PENSION »

- 1- Mode de fonctionnement et d'accès à la demi-pension
- 2- Notice (Allocataire CAF ou non Allocataire CAF) + diverses informations rentrée scolaire
- 3- Règlement intérieur de la demi-pension
- 4- Procédure complémentaire : Allocataire CAF pour obtenir votre attestation de paiement (indiquant votre quotient familial)

Pour plus d'informations, nous contacter :

@ : dumas.demipension@ac-versailles.fr

☎ : **01.49.11.38.38** du lundi au vendredi de 8h45-12h et 14h-16h30

📍 : Service gestion des frais scolaires - bureau 331 – 112 boulevard de la république 92210 Saint Cloud



(Fonctionne au ticket repas conformément à la décision du Conseil d'administration du 29/03/2017)

Comment bénéficier de la tarification équitable Ile de France ?

CAS N°1 : Vous êtes allocataire CAF

Joindre au dossier d'inscription demi-pension : « **l'attestation de paiement CAF** » de moins de 3 mois sur laquelle figurent les noms des membres de la famille et le quotient familial.

Vous avez 3 possibilités pour récupérer ce document :

- Soit depuis le site Internet de la CAF (caf.fr) ou l'application mobile « CAF-Mon Compte » (téléchargeable [sur AppStore](#) et [sur Google Play](#)) :
 1. Aller sur « **mes attestations** »,
 2. Puis sur « **attestations de paiement** »,
 3. Renseigner « pour le mois de ... (mois en cours ou moins de 3 mois) »,
 4. Cliquer sur « recevoir par courrier » ou sur « télécharger ».
- Soit sur les bornes disponibles dans les CAF (liste des bornes sur caf.fr).
- Soit depuis [la calculatrice de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne](#) (renseignez votre numéro d'allocataire CAF pour télécharger votre attestation de paiement CAF).

Lien ici → <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>

CAS N°2 : Vous n'êtes pas allocataire CAF

Les familles ou les étudiants non rattachés au foyer fiscal des parents, qui ne relèvent pas du régime CAF ou qui n'ont pas de justificatif CAF, peuvent éditer une attestation via la « calculatrice de quotient familial » de la Région Île-de-France.

Joindre au dossier de demi-pension :

L'attestation de restauration scolaire en suivant la procédure ci-dessous

- 1- [Copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021](#)
- 2- [Copie de votre livret de famille](#)

Procédure à suivre pour télécharger et éditer votre attestation de restauration :

- 1- Accédez à la calculatrice de quotient familial de la Région Île-de-France disponible en ligne <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>
- 2- Renseignez les informations demandées pour déterminer votre quotient familial
- 3- Éditez ensuite l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire à joindre au dossier d'inscription à la demi-pension (complété des pièces justificatives demandées).



TARIFS DE LA REGION ILE DE FRANCE AU 04 SEPTEMBRE 2023

LE TARIF DU REPAS FACTURE VARIE ENTRE 0,50 € à 4,40 € suivant votre quotient familial CAF

Quotient	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2388 €
Tarif/repas	0,50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €



Sans justificatif de quotient familial c'est le tarif maximal qui vous sera appliqué par défaut soit : **4.40 €**



Vous avez jusqu'au **vendredi 29 septembre 2023 inclus** pour transmettre votre attestation de paiement CAF ou calcullette REGION.

De ce fait les repas consommés entre le 04 et le 29 septembre 2023 seront débités sur le tarif mis à jour.

Après le vendredi 29 septembre la prise en compte du quotient se fera à la date de réception du justificatif, il ne sera plus possible d'agir sur les repas précédemment consommés.



L'inscription au service demi-pension vaut pour les 3 années du cycle secondaire, de ce fait une simple mise à jour de votre quotient familial vous sera demandée pour les rentrées suivantes.

Les soldes se reportent automatiquement l'année scolaire suivante.

Le remboursement du solde au départ de votre enfant du lycée sera versé par virement bancaire uniquement (sous le libellé TRESOR PUBLIC) pour faciliter les remboursements merci de joindre un RIB au dossier d'inscription.



1-ACCES A LA DEMI-PENSION

R.C.M (reconnaissance du contour de la main) ou **carte de cantine**

- Chaque lycéen et chaque étudiant reçoit un n° de badge lié à la photo du contour de sa main ou une carte de cantine si R.C.M non accepté.
- Il est valable pour toute la scolarité dans notre établissement,
- En cas de changement de régime (externe) ce n° de badge sera supprimé ou la carte de cantine détruite et votre enfant ne pourra plus accéder à la demi-pension pour le restant de l'année scolaire.
- Il autorise l'accès à la demi-pension sous condition d'avoir rendu le dossier d'inscription complet et réservé son repas au préalable.

2- TARIFS ET PAIEMENT

Différents tarifs calculés en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial	≤ 183 €	≤ 353 €	≤ 518 €	≤ 689 €	≤ 874 €	≤ 1078 €	≤ 1333 €	≤ 1689 €	≤ 2388 €	> 2389 €
Tarif /repas	0.50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €

- Au bureau 331- service demi-pension soit carte bancaire ou par chèque (à l'ordre de l'agent comptable) à défaut les paiements en espèce devront obligatoirement prévoir l'appoint.
- Sur le site du lycée Alexandre Dumas (LOGO ALISE) avec votre identifiant et mot de passe*, paiement par carte bancaire.
- Sur votre Smartphone avec votre identifiant et mot de passe*, paiement par carte bancaire

*Pour les secondes et nouveaux élèves du lycée : l'identifiant et le mot de passe seront envoyée par mail dès la rentrée de septembre.

3- MODALITES DE RESERVATION DES REPAS



SANS RESERVATION IL N'EST PAS POSSIBLE D'ACCEDER A LA DEMI-PENSION.

1 oubli par mois sera toléré à condition que le solde du compte soit créditeur

Le débit du repas sur le compte cantine se fait au moment de la réservation, vous devez créditer le compte pour pouvoir réserver.

Si ce repas reste réservé / non consommé il restera facturé

(Sauf en cas de maladie sur présentation au service demi-pension d'un certificat médical sous 48h)

- 1- En ligne sur le site du lycée Alexandre Dumas : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/> (Logo « ALISE »)

L'identifiant et le mot de passe seront envoyés par mail fin août / début septembre.

⇒ **Jusqu'à 35 jours à l'avance au plus tôt et 9h35 le matin du repas au plus tard**

⇒ Les annulations de réservations peuvent se faire jusqu'à 9h35 le matin du repas au plus tard.

- 2 A la borne de réservation à l'entrée du lycée avec le numéro de badge attribué à l'élève ou la carte de cantine le mot de passe par défaut est la date de naissance (exemple : 250801 pour le 25 août 2001)

⇒ **Jusqu'à 9h35 le matin pour réserver ou annuler.**



**Aucune réservation
après 9h35 ne sera acceptée**





REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2023-2024

Validé par le C.A du 28/06/18

LES PRINCIPES

-1 Les frais d'hébergement fixés dans le cadre du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) sont payables, par repas pour les élèves / étudiants et pour les commensaux. L'accès à la table commune est réservé exclusivement aux élèves / étudiants et personnels à jour de leur paiement et ayant réservé le repas.

-2 Les élèves externes pourront à titre exceptionnel (raison médicale uniquement) prendre leurs repas en achetant un badge à usage unique.

-3 Les commensaux peuvent prendre leurs repas à la table commune en créditant leur compte de la somme de leur choix. (Valeur d'au moins un repas)

-4 Les hôtes de passage peuvent prendre leurs repas en achetant un badge à usage unique.

-6 Les tarifs des repas sont fixés chaque année par le Conseil Régional d'Ile de France, collectivité territoriale de rattachement.

L'ACCÈS AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

- 1 Les moyens d'accès au service de restauration :
- 1) Un système informatique de reconnaissance du contour de la main (RCM) (déclaration à la CNIL n° 1598405 v 0 du 28 juin 2012). Une autorisation de prise de la photo du contour de la main est donnée expressément lors de l'inscription au lycée des élèves mineurs, par leurs parents. Elle est valable pour la durée de leur scolarité au lycée.
 - 2) Au moyen d'une carte d'accès magnétique pour les élèves mineurs dont les parents refusent la saisie du contour de la main de leur enfant. La

carte d'accès délivrée demeure la propriété inaliénable de son détenteur, c'est-à-dire qu'il ne peut ni la vendre, ni la prêter. Il doit toujours être en possession de sa carte d'accès lorsqu'elle constitue le seul moyen d'accès au restaurant scolaire. Il en résulte que toute personne qui ne présenterait pas une carte ou badge d'accès valide, se verrait refuser l'accès au restaurant scolaire. L'élève demi-pensionnaire qui oublie sa carte peut, à titre exceptionnel, acheter un badge jetable à usage unique (0.70 cts). La validité de la carte oubliée sera suspendue jusqu'à présentation par son titulaire au service d'intendance afin d'en éviter un usage frauduleux. L'élève qui perd sa carte d'accès, se la fait voler ou la dégrade et la rend de ce fait inutilisable, doit le signaler au service d'intendance qui en suspendra immédiatement la validité. Dans ce cas, il devra en acheter une autre au prix d'achat en vigueur au moment de la perte.

2-2 La Réservation des repas

Obligatoire pour accéder au restaurant scolaire, avoir un solde de demi-pension créditeur pour pouvoir réserver. Les réservations peuvent se faire au plus tôt 3 semaines à l'avance et jusqu'à 9h35 le matin du repas au plus tard sur la borne du lycée et par l'espace famille en ligne (internet). L'annulation de réservation est possible jusqu'à 9h35 au plus tard sur la borne ou par internet.

Les repas réservés non consommés pour autre motif que maladie restent à votre charge.

En cas d'absence au repas pour maladie vous disposez d'un délai de 48h pour fournir une copie du certificat médical au service demi-pension (bureau 331).

3- LE PAIEMENT

Les moyens de paiement acceptés par le lycée Alexandre DUMAS sont les suivants :

- a) Les espèces (remise d'une quittance lors du versement).
- b) La carte bancaire de paiement (20€ minimum)
- c) Pour les commensaux : une borne interactive située dans le couloir de l'administration à côté de la porte du bureau 331.
- d) Le virement dématérialisé (INTERNET)

e) Le chèque bancaire : En cas de paiement par chèque, le responsable légal indiquera au dos du chèque le nom et prénom de l'élève ainsi que sa classe.

En cas de gêne financière passagère ou durable

- Le responsable légal peut formuler une demande d'aide financière au titre des divers fonds sociaux ou de la caisse de solidarité auprès de l'Intendance de l'établissement. L'aide sera systématiquement déduite du prix à payer

4 - DÉGRADATIONS

- Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits.
- Engagements : Choisir d'être hébergé suppose l'adhésion de chacun aux règles fixées dans ce texte.
- Compte tenu des impératifs de travail des personnels de l'établissement ainsi que des nécessités de la vie en collectivité, les élèves respecteront précisément les règles édictées par le présent règlement.
- Les élèves s'engagent à ne pas transgresser les règles qui garantissent leur santé, leur sécurité et celles de leurs camarades.
- Les élèves auront « à cœur » de respecter et de faciliter le travail des personnels de service et d'entretien : à cet effet, ils font preuve d'une attitude digne et responsable et respectent les consignes et dispositions diverses affichées dans le réfectoire. Les élèves doivent toujours être en possession de leur carte d'accès au restaurant scolaire.

Nous nous engageons, notre enfant et nous-mêmes, au respect des règles et valeurs exprimées dans ce contrat.

Signature sur dossier d'inscription

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée



www.iledefrance.fr/equitables

Votre famille est allocataire de la CAF et vous souhaitez vous inscrire à la restauration scolaire ?

Téléchargez - ou demandez à recevoir par **courrier postal** ou **mail** - votre **attestation de paiement CAF** de moins de **3 mois** sur l'application "CAF mon compte", sur le site caf.fr ou encore via la calculette de la Région Île-de-France.

Pour votre information, seule l'**attestation de paiement de la CAF**, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre **quotient familial**, est valable pour la restauration scolaire.

Le document intitulé "attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisant.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

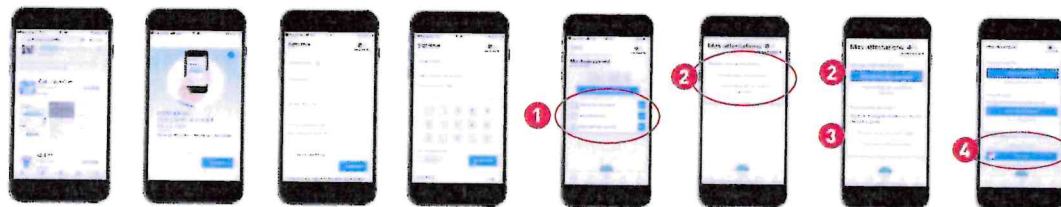
Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations » 2 « Attestation de paiement » 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)

- 4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal.

En téléchargeant votre attestation, vous pouvez ensuite l'envoyer par mail ou l'imprimer.

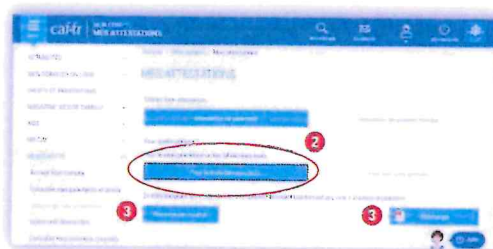
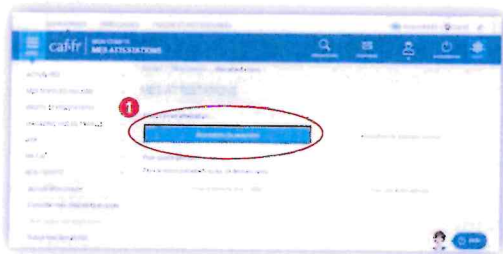


➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



3. Demandez à recevoir par courrier postal ou téléchargez ou imprimez votre attestation 3.

➤ Sur la calculette de la Région Île-de-France

Disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables avec votre numéro d'allocataire

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

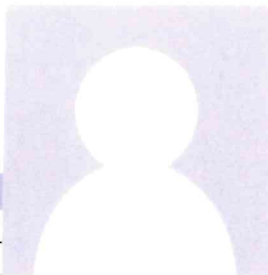


RNE établissement : **0920801W**

Année scolaire **2023-2024**

LGT ALEXANDRE DUMAS

112, BD DE LA REPUBLIQUE
92210 SAINT-CLOUD



Fiche d'urgence

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____
Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
Etablissement : _____
Commune : _____
Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
Prénom : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____
N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____
(poursuivre au verso si besoin)
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

académie
Versailles

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Saint Cloud, le _____

Lycée Alexandre DUMAS
112, Bd de la République
92210 SAINT CLOUD 01 49 11 38 38
Site internet : www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr

Courriel : ce.0920001W@ac-versailles.fr
Affaire suivie par : N. GHOUIEL / A. PERRET
Secrétariat élèves

Nom de l'établissement d'origine

Objet : Demande de dossier scolaire

Madame, Monsieur,

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir les documents suivants :

- ☐ Le dossier scolaire
☐ Autre :

Pour les élèves suivants précédemment scolarisés dans votre établissement :

-
-
-

Nous vous remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le secrétariat des élèves



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92240 SAINT-CLOUD
☎ Ruel: 0920801W
☎ Tel: 01 48 11 33 39
✉ Mail: 0920801w@ac-versailles.fr



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**
Ministère
de l'Éducation
Nationale



Lycée Alexandre Dumas
112, boulevard de la République
92240 SAINT-CLOUD
☎ Ruel: 0920801W
☎ Tel: 01 48 11 33 39
✉ Mail: 0920801w@ac-versailles.fr



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**
Ministère
de l'Éducation
Nationale

CAISSE DE SOLIDARITE

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la caisse de Solidarité* (libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

Je vous remercie par avance pour les élèves qui pourront ainsi être aidés.

* L'objectif assigné à la caisse de Solidarité est de pouvoir aider les familles en difficulté, plus nombreuses qu'on ne l'imagine.

Elle permet en priorité d'assurer le repas du midi à certains de nos élèves. Elle permet aussi d'aider certains élèves dont les familles peinent à financer les coûts engendrés par la scolarité.

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN

MAISON DES LYCEENS

Le jour de l'inscription, les élèves pourront apporter un chèque de participation volontaire à la MDL* (libellé à l'ordre de la MDL du lycée Alexandre-Dumas). Le montant de ce chèque reste à votre discrétion, néanmoins un montant minimum de 5 euros serait apprécié.

* L'objectif assigné de la MDL est de contribuer à l'amélioration et à l'enrichissement de la vie lycéenne : aménagement du foyer, animation des clubs, actions en faveur des élèves (yearbook, collectes)

Le Proviseur
Frédéric LENFANTIN

Le Lycée de A à Z... ou presque !
A l'usage des parents d'élèves des classes de seconde, première et terminale

Absences au lycée : Toute absence doit être justifiée par les familles. Pour cela, deux possibilités :

- les élèves présentent leur carnet de correspondance (billet d'absence renseigné) au bureau de la vie scolaire dès leur retour au lycée
- les absences peuvent également être justifiées par les responsables légaux par courriel à cette adresse : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr ou en réponse aux notifications d'absences envoyées par courriel (même adresse)

Lorsque cela est possible, il est préférable de prévenir le lycée en amont de l'absence de l'élève par courriel : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr (ou par téléphone au 01 49 11 38 38 en demandant le bureau de la vie scolaire).

Aménagements d'épreuves pour les examens : contacter systématiquement le secrétariat des élèves secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr en plaçant les CPE en copie cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Association Sportive : Elle propose des activités sportives variées, encadrées par les professeurs d'EPS du lycée. Les entraînements et les compétitions ont lieu le mercredi après-midi et/ou après les cours en semaine. Renseignements et inscriptions auprès des professeurs d'EPS.

CDI : ouvert du lundi au vendredi, il est équipé en matériel informatique. Les élèves peuvent y faire des recherches, lire, emprunter des ouvrages et consulter la presse.

Certificats de scolarité : ils seront disponibles en téléchargement via ProNote et l'ENT pour tous les élèves du lycée à la fin du mois de septembre. Vous serez informés par courriel de leur mise à disposition.

Courriel du lycée : ce.0920801w@ac-versailles.fr

Courriels du service de gestion :

Pour la gestion de la restauration scolaire, des manuels scolaires, des bourses et les demandes de fonds sociaux : dumas.demipension@ac-versailles.fr

Pour la gestion des ordinateurs portables, et autres questions : int.0920801w@ac-versailles.fr

Courriel du secrétariat de scolarité : secretariatelevesdumas@ac-versailles.fr

Courriel pour justifier les absences : vie-scolaire1.0920801w@ac-versailles.fr

Courriel des conseillers principaux d'éducation : cpe-dumas92@ac-versailles.fr

Dégradations : toute dégradation occasionnée par votre enfant fera l'objet d'une facturation qui vous sera adressée.

Emplois du temps : les emplois du temps des classes sont définitifs quinze jours après la rentrée des classes, et donc susceptibles de modifications pendant cette période. Il convient d'être prudent quant aux horaires des activités de vos enfants. D'autres modifications pourront être apportées dans le courant de l'année en fonction des circonstances. Vous en serez avertis par le carnet de correspondance ou dans l'emploi du temps sur Pronote.

Espace Numérique de Travail (ENT) : accessible à l'adresse monlycee.net, cet outil intègre le logiciel ProNote. Vous serez destinataires d'identifiants en début d'année. **Attention, certaines fonctionnalités ne sont accessibles qu'avec votre identifiant parent, et non celui de votre enfant.**

Études : les élèves du lycée disposent d'une salle de permanence, et d'une salle de travail en autonomie.

Exclusion de cours : un élève peut être exclu de cours lorsqu'il « nuît gravement au bon déroulement du cours ». Lorsqu'un élève est exclu de cours, il est accompagné par un camarade de la classe au bureau de la

vie scolaire avec un rapport d'exclusion et du travail à faire. Vous êtes prévenus de l'incident par Pronote ou autre moyen.

Facebook, Snapchat, Instagram et autres espaces numériques adolescents : il convient de rappeler à vos enfants la nécessité d'être extrêmement prudent quant aux contenus qu'ils affichent, ainsi que sur leur responsabilité personnelle susceptible d'être engagée quant aux propos qu'ils seraient amenés à tenir sur de tels supports.

Fédérations de parents d'élèves : trois associations de parents d'élèves sont présentes dans l'établissement : la FCPE, l'AIAPPE et la PEEP. Les fédérations de parents vous adresseront par courriel des documents de présentation.

Fournitures scolaires : il est conseillé d'attendre la rentrée, en particulier pour l'achat des calculatrices. Une blouse est nécessaire dès le début de l'année pour les Travaux Pratiques de Chimie.

Horaires : Le portail est ouvert aux élèves 10 minutes ou 15 minutes avant chaque horaire de début de cours puis fermé à la sonnerie de début de cours. Les élèves qui se présentent en retard au lycée sonnent pour se faire ouvrir et sont gardés en étude. Ils ne sont autorisés à se rendre qu'au cours suivant.

Maison des Lycéens : association gérée par les élèves, qui propose un grand nombre d'activités variées. La cotisation annuelle est fixée à 5 euros minimum.

Manuels scolaires : ces manuels sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Ils seront distribués dans les premiers jours de classe; tout problème à la suite de cette distribution devra être signalé dans un délai de quinze jours auprès du service de gestion bureau 331, ou par courriel à dumas.demipension@ac-versailles.fr

Médecine scolaire : Mme PEYREFITTE, infirmière scolaire, est présente au lycée les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Vous pouvez prendre contact avec elle pour évoquer la santé de votre enfant (tél : 01 49 11 38 38). Si votre enfant suit un traitement médical qui l'amène à prendre des médicaments en journée, ou bien s'il disposait au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé il convient de la contacter dans les meilleurs délais, et d'adresser un exemplaire sous pli cacheté dudit protocole avec les documents d'inscription.

Options : les enseignements de Grec, Latin, Chinois 3, Italien 3, Mathématiques complémentaires, Mathématiques expert et Droit et Grands enjeux du monde Contemporain se déroulent toute l'année scolaire. Ils débutent le mercredi 6 septembre. Toute inscription à ces options vaut engagement d'assiduité pour l'ensemble de la scolarité de lycée.

Ordinateurs portables : **La Région Ile-de-France va déployer au lycée des ordinateurs portables pour chaque élève de seconde.** Ces ordinateurs pourront être utilisés en classe en fonction des consignes données par chaque professeur. En cas de difficultés rencontrées avec le PC, n'hésitez pas à contacter le chat d'assistance: <https://assistanceidf.zendesk.com/hc/fr/sections/360005243980-Chat>

Orientation : Deux Psychologues de l'Education Nationale assurent des permanences au lycée. Les élèves et leurs parents peuvent prendre rendez-vous par le biais des conseillers principaux d'éducation.

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : si le PAP dont votre enfant dispose n'est pas connu du lycée (à l'exception des élèves déjà inscrits à Dumas les années précédentes) merci de bien vouloir en adresser une copie au secrétariat des élèves.

Professeur principal : il est particulièrement en charge du suivi de la classe et de la préparation de l'orientation. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin.

Pronote : ce service est accessible par l'Espace Numérique de Travail.

Règlement Intérieur : des espaces sont dédiés à la détente. Ils permettent aussi de conserver aux salles études et au CDI leur caractère propre de lieu de travail personnel. Il n'est pas accepté que les élèves s'assoient indûment dans les couloirs du lycée.

Rencontre parents-professeurs : Une réunion de rentrée est organisée pour tous les parents d'élèves de seconde le mardi 12 septembre à 18h. Cette réunion vous permettra de rencontrer les professeurs de la classe de votre enfant, ainsi que la Direction du lycée.

Les parents d'élèves de première sont accueillis par les professeurs le mardi 26 septembre à 18h15, et les parents de terminale le jeudi 21 septembre à 18h15.

Pour les classes de première et de Terminale une réunion en distanciel avec la Direction du lycée se tiendra le lundi 11 septembre (Terminales) et le lundi 18 septembre (classes de première) à 19h15.

Une rencontre parents professeurs se tiendra pour les terminales le samedi 10 décembre, une rencontre parents professeurs se déroulera pour les parents de seconde après les conseils de classe du premier semestre.

Restauration scolaire : 3 services de demi-pension sont assurés à 11h35, 12h35 et 13h. Il est obligatoire de créditer son compte et de réserver son repas pour accéder au self. Les paiements et réservations se font par internet <https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentication.php?site=aes00229>, ou au lycée (carte bleue, chèque ou espèces) au bureau de la demi-pension (bureau 331). Une borne permet également aux élèves de réserver leurs repas. Des informations détaillées sur le fonctionnement de la demi-pension sont accessibles à cette adresse : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique35>

Retards : La ponctualité est attendue de tous les élèves du lycée. Les élèves qui se présentent en retard lors de leur arrivée au lycée (c'est-à-dire après la sonnerie de début des cours) sont gardés en étude pendant la première heure de cours, à l'exception des cours d'EPS et des TP de sciences que les élèves ne sont plus autorisés à rejoindre pendant toute leur durée. Les retards des élèves en cours sont notifiés sur l'appel Pronote. Des retards répétés peuvent être punis.

Site internet du lycée : <http://www.lyc-dumas-st-cloud.ac-versailles.fr/>

Stage en entreprise : le lycée permettra, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration, aux élèves de seconde qui le souhaitent d'effectuer un stage en entreprise à partir de la mi-juin 2024 pour une durée de 15 jours maximum.

Téléphones portables et autres tablettes : L'usage des téléphones portables et autres lecteurs de musique est strictement interdit dans les salles de classe. Les téléphones doivent obligatoirement être éteints pendant les heures de cours. L'usage totalement inaudible pour les autres et qui n'empêche pas l'utilisateur d'entendre les autres est toléré ailleurs, sauf dans le réfectoire et lors des entrées/sorties du lycée.

Travail personnel : en moyenne il est estimé à 1h15 par jour pour un élève de seconde. Chaque soir les élèves doivent relire leurs leçons du jour et les leçons du lendemain. Il est indispensable de réviser quotidiennement ses cours et de profiter du week-end pour s'avancer sur les devoirs écrits.

Tenue vestimentaire : les élèves se doivent d'adopter une tenue propre et décente. Le lycée contactera les parents des élèves dont la tenue n'est pas compatible avec le Règlement Intérieur. Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur des bâtiments.

Tutorat des élèves de seconde : un tutorat pourra être proposé à votre enfant dès le mois d'octobre. Il s'agira d'un accompagnement assuré par des élèves de terminale, et centré sur les méthodes et l'organisation du travail scolaire. Il s'agit d'une séance hebdomadaire d'une heure.

Voyages scolaire/sorties scolaires : des voyages ou des sorties scolaires peuvent être organisés en fonction des projets menés par les professeurs, et du caractère propre de certaines options.



RENTREE SCOLAIRE 2023

DATE	HEURE	CLASSE
Lundi 4 septembre 2023	9H00	CPGE ECG 1
	10H30	CPGE ECG2
	8H30 – 12H30	Niveau secondes
Mardi 5 septembre 2023	8H30 – 11h45	Niveau premières
	13H30 – 16h15	Niveau terminales



Les élèves trouveront leur affectation sur les listes affichées en salle des loisirs.

Début des cours pour tous les élèves et ouverture de la demi-pension aux élèves de seconde, première et de terminale :
Mercredi 6 septembre 2023

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

➡ **Distribution des manuels scolaires :** la distribution sera organisée les premiers jours de la rentrée.

➡ **Caisse de solidarité ou MDL :** merci aux familles qui le souhaitent d'apporter un chèque de contribution volontaire à l'ordre de l'agent comptable du lycée A-Dumas



A vos agendas !!!

REUNION PARENTS

Secondes	Direction du lycée et professeurs de seconde	Mardi 12 septembre 2023 18h 15
Premières	Direction du lycée	Lundi 18 septembre 2023 En distanciel 19h15
	Professeurs de premières	Mardi 26 septembre 2023 à 18h15
Terminales	Direction du lycée	Lundi 11 septembre 2023 En distanciel 19h15
	Professeurs de terminales	Jeudi 21 septembre 2023 à 18h15